



La Région
Occitanie
Pyrénées · Méditerranée

PRIME CARBURANT

« GRANDS ROULEURS »

Jusqu'à
100 €
d'aide !



Reconduit pour septembre

Demande à effectuer sur impots.gouv.fr



La **CGT MTAG** informe, accompagne et défend les salariés sur leurs droits.

1 QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?



✓ Être domicilié fiscalement en France



✓ Avoir au moins 16 ans au 31 décembre 2024



✓ Avoir travaillé en 2024
(salarié ou indépendant)



✓ Utiliser votre véhicule personnel pour
aller au travail ou dans le cadre professionnel



✓ Habiter à plus de **15 km** de son lieu de travail

OU



✓ Effectuer plus de **8 000 km** par an
dans le cadre professionnel

2 CONDITIONS DE REVENUS

L'aide dépend du revenu fiscal de référence par part
(figurant sur l'avis d'imposition 2025 sur les **revenus 2024**).

Le plafond est fixé à **16 880 €** par part fiscale.

SITUATION DU FOYER	REVENU NET MENSUEL (x2)	REVENU NET ANNUEL (x2)
Personne seule	≤ 1 508 €	≤ 18 100 €
Couple avec 1 enfant	≤ 2 771 €	≤ 45 250 €
Couple avec 2 enfants	≤ 4 525 €	≤ 54 300 €
Couple avec 3 enfants	≤ 5 280 €	≤ 63 360 €



Puis il y a 4 enfants dans le foyer, plus le plafond
augmente grâce au système des parts fiscales.

3 MONTANT DE L'AIDE



100 €

VERSÉS DIRECTEMENT SUR
VOTRE COMPTE BANCAIRE

4 ATTENTION

- ! Une seule aide par véhicule
- ✓ Les véhicules de fonction ou de service ne sont pas concernés
- ! Les véhicules électriques, hydrogène, hybrides, etc. ne sont pas concernés
- ✓ Les véhicules et les personnes non inscrits et déclarés ne sont pas éligibles

5 COMMENT FAIRE LA DEMANDE ?

La demande se fera directement sur votre espace
personnel impots.gouv.fr à partir de **septembre**.

Préparez :



Votre
numéro fiscal



Votre plaque
d'immatriculation



Votre
avis d'impôt



Votre RIB
(Imposition 2025
revenus 2024)



Le versement interviendra ensuite sur le compte
bancaire connu de l'administration fiscale.